

**N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
2
3**

**DELIBERATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 21 novembre 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire

1 - RAPPORT/DGSSAC /N°114793 DCP2023_0761.....
OBJET : REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DE LA SEM NEXA

**DELIBERATION N°DCP2023_0761****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 17 novembre 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 15*

*Nombre de membres
présents : 7*

*Nombre de membres
représentés : 4*

*Nombre de membres
absents : 4*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
BOULEVART PATRICE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE

*La Présidente,
Huguette BELLO*

RAPPORT /DGSSAC / N°114793
REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DE LA SEM NEXA



Séance du 17 novembre 2023
Délibération N°DCP2023_0761
Rapport /DGSSAC / N°114793

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN DE LA SEM NEXA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0017 en date du 20 juillet 2021 relative à la désignation de représentants du Conseil Régional dans divers organismes extérieurs,

Vu la délibération N° DAP 2021_0015 en date du 20 juillet 2021 relative aux conditions d'exercice des élus et des agents,

Vu la délibération N° DCP 2021_0554 en date du 27 août 2021 relative à la représentation de la Collectivité au sein des SEM et SPL,

Vu la délibération N° DCP 2021_0555 en date du 27 août 2021 relative à la représentation de la Région au sein des organismes extérieurs,

Vu la notification de démission de Monsieur Patrick LEBRETON de sa fonction d'administrateur de la SEM NEXA par courrier en date du 25 octobre 2023,

Vu la lettre en date du 15 novembre 2023 par laquelle Monsieur Mickaël SIHOU a fait part à Madame la Présidente de Région de sa démission de la présidence de la SEM NEXA à compter du 23 novembre 2023,

Vu les statuts de la SEM NEXA mis à jour au 04 mai 2023,

Vu le rapport N° DGSSAC / 114793 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- l'intérêt pour la Collectivité régionale de participer pleinement aux travaux des organismes extérieurs, dans leurs champs d'intervention respectifs, et ce conformément aux orientations de la mandature,
- que le Conseil Régional détient sept sièges au sein du Conseil d'Administration de la SEM NEXA,
- qu'un de ses sièges est devenu vacant du fait de la démission de Monsieur Patrick LEBRETON,
- que le siège de Président sera vacant suite à la démission de Monsieur Mickaël SIHOU à compter du 23 novembre 2023 de la présidence de la SEM NEXA, Monsieur Mickael SIHOU restant toujours membre du Conseil d'administration,

- la nécessité pour le Conseil Régional de pourvoir au remplacement de ses représentants en cas de vacance de poste,
- que la Commission Permanente a reçu délégation de l'Assemblée Plénière pour procéder à ces désignations,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Wilfrid BERTILE au sein du Conseil d'Administration de la SEM NEXA, en remplacement de Monsieur Patrick LEBRETON ;
- de désigner Monsieur Pascal PLANTE à l'Assemblée Générale de ladite SEM ;
- d'autoriser Monsieur Pascal PLANTE à faire acte de candidature pour exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration de la SEM NEXA, étant précisé que les fonctions de Président de SEM sont exercées à titre gratuit, conformément aux délibérations N°DAP 2021-0015 du 20 juillet 2021 et N°DCP 2021_0555 du 27 août 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**